



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2026**

Délibération n° 2026_049

Date de convocation : 29/05/2026

Membres en exercice : 18
Votants : 16

SELON PV annexé

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 08-06-26



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT SIX le cinq juin à dix-sept HEURES et zéro
MINUTES, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Mormoiron,
dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur
Bernard LE DILY, Maire :

Présents : Bernard LE DILY, Jean-Pierre YONNET, Nathalie
GABRIELLI, Thierry COULIBEU, Mireille GUYOTOT, Jean-Philippe
ASTRUC, Lene KRISTIANSEN, Nicole TERRIER SAMSOEN, Audrey
VALLERY, Franck ORTUNO, Henri PENÉ, Elsa GAILHAC, Maurice DE
LELLIS, Marie LANGLAIS, Jean-Marie MARCUCCI, Fabienne JOUVE

Procurations : Monique BLOUVAC pouvoir à Maurice DE LELLIS,
Laurent FRESSANGE DUBOST pouvoir à Nathalie GABRIELLI

Secrétaire : Mireille GUYOTOT, assistée de Nathalie NEVEUX,
attachée territoriale.

**ADMINISTRATION GENERALE/Elections des délégués et suppléants du conseil
municipal pour les sénatoriales 2026**

Vu le Code électoral, notamment les articles L.283 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

Vu la circulaire n° INTP2611651C du 06 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils Municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Lors de ces élections, voteront, afin d'élire les sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par le Conseil Municipal.

Ces élections devront avoir lieu le 27 septembre 2026.

La Commune de Mormoiron doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

Les listes présentes peuvent être complètes et incomplètes et par conséquent peuvent comprendre un nombre de noms inférieurs ou égal au nombre de mandats de délégués et de suppléants à pouvoir.

La déclaration de candidature doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, domiciles, dates et lieux de naissance de chaque membre et l'ordre de présentation.

Les listes comprennent au maximum 5 délégués titulaires et au maximum 3 délégués suppléants.

Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Un bureau électoral est institué au début du scrutin, il comprend

- le Maire ou son remplaçant en application de l'article L.2122-17 du C.G.C.T., président
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les 2 membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin. Le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Le maire propose de procéder à l'élection :

Une liste est candidate :

- Celle de Monsieur LE DILY « Mormoiron Autrement »

Délégués titulaires (5) :

M. LE DILY – Mme GABRIELLI – M. YONNET – Mme GUYOTOT – M COULIBEU

Délégués suppléants (3) :

Mme SAMSOEN-TERRIER - M. ASTRUC- Mme BLOUVAC

Henri PENÉ et Audrey VALLERY, électeurs européens ne prennent pas part au vote et ne sont pas comptés dans le quorum

Votants : 16

Les résultats, après vote à scrutin secret sont :

- Bulletins dans l'urne : 16

- Blancs, nuls, vides : 0

- Suffrages exprimés : 16

Après application du quotient électoral, la liste

"Mormoiron Autrement" obtient

5 Délégués : M. LE DILY – Mme GABRIELLI – M. YONNET – Mme GUYOTOT – M COULIBEU

Et 3 Suppléants : Mme SAMSOEN-TERRIER - M. ASTRUC- Mme BLOUVAC

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire

Bernard LE DILY



La secrétaire

Mirielle GUYOTOT, Adjointe au maire

Déléguée à l'action sociale, à la santé, aux associations, à la culture et au sport

